

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 04 juin 2019

CONVOCATION du 26 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le 04 juin à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absents excusés : Monsieur REVERDEL Dominique.

Absente : Madame RICHARD Carine

Délibération risques psychosociaux :

Le document RPS est obligatoire et vient compléter le Document Unique. L'élaboration de ce document peut être fait par le Centre de Gestion en partenariat avec la Communauté de Communes. Cependant la Commune doit cotiser au CDG. Madame le Maire a assisté, cet après midi même, à une présentation de ce service par le CDG.

La convention sera passée avec la CDC et il n'est donc pas nécessaire de délibérer pour l'instant.

Fête foraine :

Elle aura lieu les 14 et 15 septembre prochain. Monsieur REVERDEL Dominique s'occupe du feu d'artifice, Madame DAUGIERAS Claire contacte Monsieur BESSOU pour le concours de pétanque ou Monsieur Jean-Noël BERTIN en cas d'indisponibilité de Monsieur BESSOU. Monsieur BRAUD Alexis prends en charge le marché gourmand et les grandes affiches. La course de mobylette est maintenue.

Infos diverses :

● Route de l'église : Monsieur BRAUD a fait chiffrer, pour information pour l'instant, la réfection de la route de l'église par EUROVIA. Deux propositions ont été faites :

- en bicouche pour un montant hors taxes de 12 426,20 €

- en enrobé pour un montant hors taxes de 24 361,20 €

Monsieur BRAUD pense faire faire un autre devis pour comparer lorsque la décision de refaire cette route sera à l'ordre du jour.

● Route du Fiochat : suite aux travaux sur le réseau d'eau, l'entreprise en charge de ces derniers a laissé les accotements en piteux états. L'entreprise chargée de refaire la route n'a pas pris la responsabilité de toucher aux accotements qui auraient dû être laissé en bon état. Contact a été pris avec Benoît RUIZ de l'entreprise Canasout qui nous a assuré que le nécessaire serait fait.

● Lettre de Madame la Préfète : lecture est donnée de la lettre de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Gironde, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionais. Elle explique que la fusion de la CDC avec la CALI, envisagée par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, n'était qu'une simple piste de réflexion. Cette piste pourrait de nouveau être évoquée dans le prochain schéma. Il faut savoir qu'elle ne peut être validée qu'avec l'accord des organes délibérants des établissements et des communes concernés.

● Nous avons reçus les remerciements des associations « La Pelouse » et des jeunes sapeurs pompiers pour les subventions attribuées.

Question diverses :

☐ Un cirque demande à s'installer dans le pré du monument. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord ? Le Conseil Municipal est contre à 7 voix et 1 abstention.

☐ Concernant le quai à vendange situé au Prévot nous avons demandé conseil à Monsieur VIENNE, il est allé voir sur place et indique que le mur de soutènement d'un ancien quai à vendange n'appartient pas au domaine communal. Il appartient au propriétaire de la parcelle. Nous n'avons donc aucune obligation de prendre en charge sa démolition ou sa consolidation. Le Conseil Municipal décide donc de le laisser en l'état.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE